

Millesima 2015.



- ◀ Titre de créance complexe présentant **un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.**
- ◀ Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 15 février 2015) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.
- ◀ **Millesima 2015** est une alternative à un placement risqué en actions.
- ◀ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- ◀ **Éligibilité** : Compte Titres, contrat d'assurance-vie en unité de compte, contrat de capitalisation.
- ◀ **Période de commercialisation** : du 2 mars 2015 au 17 avril 2015
- ◀ **Code ISIN** : FR0012537371



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

Millesima 2015.

Avec **Millesima 2015**, l'investisseur s'expose à la variation de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis - « l'Indice ») qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 10 ans, en cas de forte baisse de l'Indice, au-delà de 30% de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas d'une baisse de l'Indice jusqu'à 30%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Maximum de 6,76%).



Caractéristiques de Millesima 2015

- **Un coupon conditionnel de 3,50% par semestre écoulé (soit l'équivalent de 7% par année écoulée)** si, à une Date de Constatation Semestrielle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal 103,50% de son Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé**, à date fixe, activable à partir du premier semestre, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial.
- **À l'échéance des 10 ans, un remboursement du capital plus un coupon final de 70%** (équivalent à un coupon de 7% par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial.
- **À l'échéance des 10 ans, un remboursement du capital**, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 103,50% Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% du Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance des 10 ans** si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% du Niveau Initial.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Millesima 2015**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 2 mai 2025) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et de son Garant.



Avantages

- **Millesima 2015** peut être rappelé chaque semestre, si à une Date de Constatation Semestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Millesima 2015** offre un coupon de 3,50% par semestre écoulé (soit l'équivalent de 7% par année écoulée) en cours de vie et à l'échéance, si à une Date de Constatation Semestrielle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- **Millesima 2015** bénéficie d'un remboursement du capital à l'échéance si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial.



Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance :
 - En cours de vie : en cas de revente du produit par l'investisseur en dehors des conditions de remboursement automatique anticipé du produit, son prix dépend alors du niveau du marché le jour de la revente.
 - À l'échéance : en cas de forte baisse du niveau de l'Indice (baisse supérieure à 30%), le mécanisme de remboursement du produit ne s'applique pas, la perte est proportionnelle à la baisse du niveau de l'Indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 6 mois à 10 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Indice.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 3,50% par semestre écoulé (soit l'équivalent d'un gain maximum de 7% par année écoulée).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de Constatation Semestrielle si le niveau de l'Indice est proche de 103,50% de son Niveau Initial, et avant la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 70% de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

Pendant la Période de Commercialisation (du 2 mars 2015 au 17 avril 2015), le prix d'achat des Titres de créance progressera selon un taux fixe annuel de 0,50%.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

Si à une Date de Constatation Semestrielle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement automatique anticipé correspondante :

L'intégralité du Capital initial
+
un coupon de 3,50% par semestre écoulé
(Soit un TRA⁽¹⁾ compris entre 5,48% et 6,51% selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Sinon, le produit continue.





Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 17 avril 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice.

CAS FAVORABLE : Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 2 mai 2025 :

L'intégralité du Capital initial

+

Un coupon final de 70%

(Soit un TRA⁽¹⁾ de 5,42%)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 103,50% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% du Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 2 mai 2025 :

L'intégralité du Capital initial

(Soit un TRA⁽¹⁾ nul)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 2 mai 2025 :

Le Capital initial diminué de la performance finale de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice
Cette perte en capital peut être partielle ou totale

(1) TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

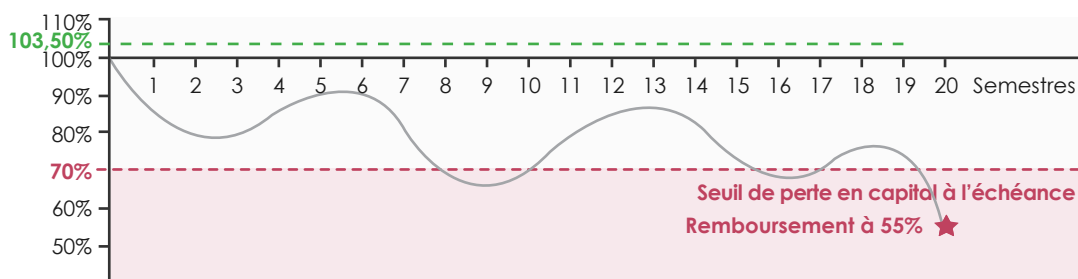
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Évolution de l'Indice ■ Coupon ★ Remboursement à terme de **Millesima 2015**
 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

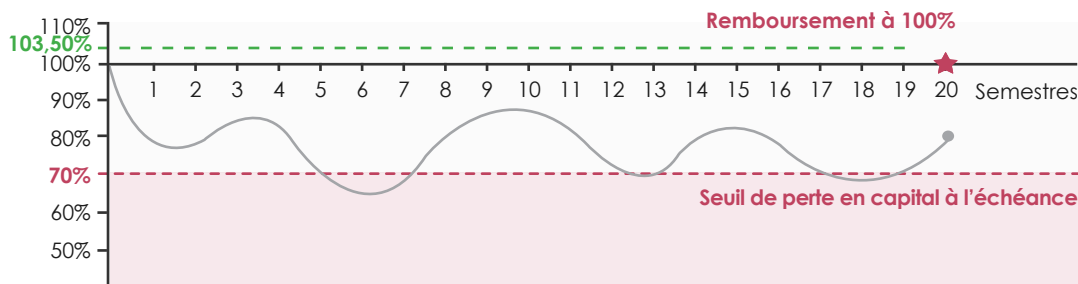
Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30% à l'échéance

Niveau de l'Indice



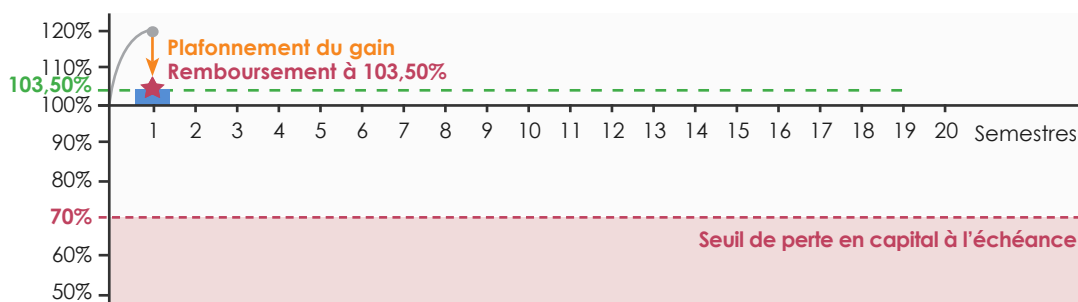
Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30% à l'échéance

Niveau de l'Indice



Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du semestre 1, mise en évidence du plafonnement du gain

Niveau de l'Indice



-
- À chaque Date de Constatation Semestrielle (du semestre 1 à 19), le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 103,50% de son Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de coupon au titre de chaque semestre écoulé.
 - À la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est égal à 55% de son Niveau Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon final au titre des 10 années écoulées et reçoit le Capital initial diminué de la performance finale de l'Indice, soit un remboursement final à 55%.
 - L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
 - **Somme des coupons perçus : 0,00%**
Valeur de remboursement : 55%
Soit un TRA⁽¹⁾ de -5,78%

-
- À chaque Date de Constatation Semestrielle (du semestre 1 à 19), le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à 103,50% de son Niveau Initial, l'investisseur n'est pas remboursé par anticipation et ne reçoit pas de coupon au titre de chaque semestre écoulé.
 - À la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial.
 - **Somme des coupons perçus : 0%**
Valeur de remboursement : 100%
Soit un TRA⁽¹⁾ de 0%

-
- À l'issue du 1^{er} semestre, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 103,50% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial plus un coupon de 3,50% au titre de ce semestre, soit un remboursement final de 103,50%. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
 - **Somme des coupons perçus : 1 x 3,50% = 3,50%**
Valeur de remboursement : 103,50%
Soit un TRA⁽¹⁾ de 6,51%

(1) TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

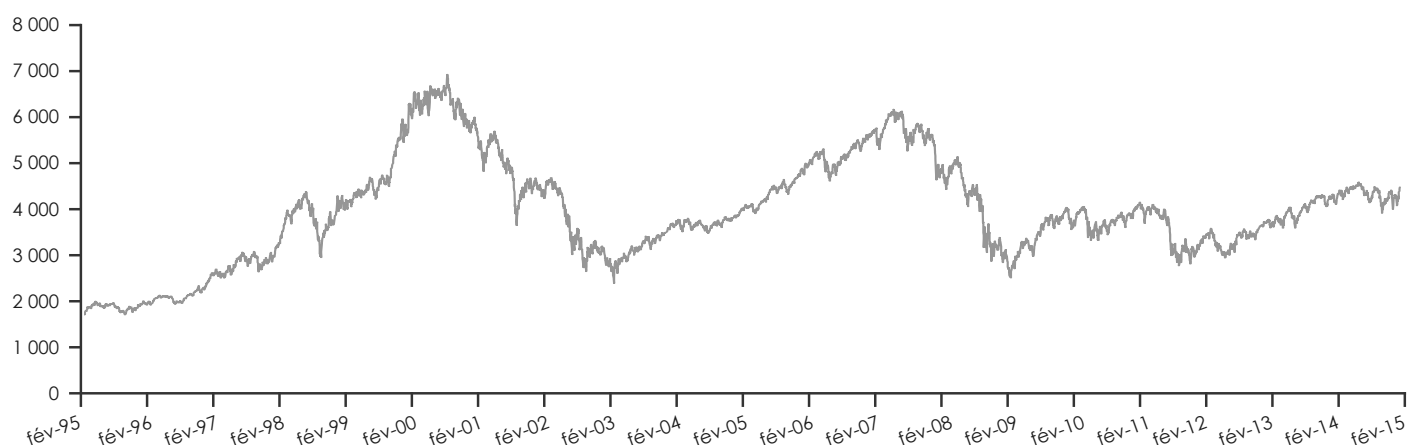
Description

L'indice CAC 40® est composé des 40 premières sociétés du marché français, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence du marché français. Il respecte une pondération sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique français. Les dividendes versés par les actions composant l'indice CAC 40® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

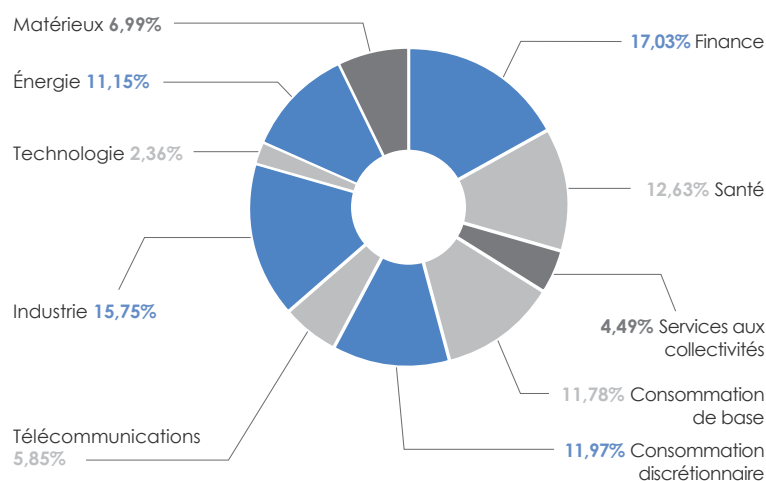
Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Evolution de l'indice CAC 40® (code ISIN : FR0003500008)



Répartition sectorielle



TYPE	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA. Notation au 6 février 2015 : Standard & Poor's : A ; Moody's : A2)
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 2 mars 2015 (9h00) au 17 avril 2015 (17h00)
PRIX DE SOUSCRIPTION	Le prix de souscription commencera à 99,94% le 2 mars 2015 et progressera au taux annuel de 0,50% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 17 avril 2015.
PRIX D'ÉMISSION	100%
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0012537371
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	Indice CAC 40® (Code Bloomberg : CAC)
DATE DE CONSTATATION INITIALE	17 avril 2015
DATE D'ÉMISSION	24 avril 2015
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	19 octobre 2015, 18 avril 2016, 17 octobre 2016, 18 avril 2017, 17 octobre 2017, 17 avril 2018, 17 octobre 2018, 17 avril 2019, 17 octobre 2019, 17 avril 2020, 19 octobre 2020, 19 avril 2021, 18 octobre 2021, 19 avril 2022, 17 octobre 2022, 17 avril 2023, 17 octobre 2023, 17 avril 2024, 17 octobre 2024
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	2 novembre 2015, 2 mai 2016, 31 octobre 2016, 2 mai 2017, 31 octobre 2017, 2 mai 2018, 31 octobre 2018, 2 mai 2019, 31 octobre 2019, 4 mai 2020, 2 novembre 2020, 3 mai 2021, 1 ^{er} novembre 2021, 3 mai 2022, 31 octobre 2022, 2 mai 2023, 31 octobre 2023, 2 mai 2024, 31 octobre 2024
DATE DE CONSTATATION FINALE	17 avril 2025
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	2 mai 2025
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice le 17 avril 2015
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 0,70% TTC du montant effectivement placé.
AGENT DE CALCUL	CACEIS Bank Luxembourg
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC 40®.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'indice CAC 40®, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux Derivatives Capital qui commercialise le produit **Millesima 2015**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Millesima 2015** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Millesima 2015** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 17 février 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

Avertissement Euronext

Euronext Paris S.A détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC40®. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC40®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC40®, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. « CAC40® » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.



Millesima 2015.

Période de commercialisation du 2 mars 2015 au 17 avril 2015

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte
d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.

www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de **Millesima 2015** peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 17 avril 2015.